

## PROCEDURES A SUIVRE EN CAS D'INCIDENTS

**UN COMPTE-RENDU INCIDENT DOIT ETRE REMONTE AUX DIRIGEANTS AEROCLUB DANS LES 72H00 ET REMONTE A L'AUTORITE (DSAC) PAR LES DIRIGEANTS, DANS LES 72h00 SUIVANTES.**

LE CASIER CONTENANT LES DOCUMENTS CITES SE TROUVE DANS LA SALLE DE PREPARATION DE VOL

1° PREVENIR LE PRESIDENT ET/OU LE CHEF-PILOTE. **LA LISTE DES INCIDENTS (V. annexe 1) DEVANT ETRE REMONTES SE TROUVE DANS LE LUTIN JAUNE (1<sup>er</sup> TIROIR DU CASIER).**

2° REMPLIR LA FICHE COMPTE-RENDU PILOTE, CELLE-CI PEUT ETRE ANONYME (**2<sup>ème</sup> TIROIR DU CASIER**).

3° DEPOSER CE COMPTE-RENDU DANS LE TIROIR DU CORRESPONDANT SGS (**DERNIER TIROIR DU CASIER**).

4° EN CAS D'IMPACT AVEC DES ANIMAUX, REMPLIR LE COMPTE-RENDU « IMPACT AVEC DES ANIMAUX (**3<sup>ème</sup> TIROIR DU CASIER**) ET FAIRE COMME EN 3°

5° SI INCIDENT SUR L'AVION OU AYANT DES CONSEQUENCES SUR L'AVION, REMPLIR **EN PLUS** LE CAHIER DE MECANIQUE.



**Philippe Lamy (président) : 06 81 39 48 97**



**Jean-Claude Petit (chef-pilote) : 06 07 72 77 84**



**Claude Assalit (correspondant SGS) : 06 70 02 70 36**



